

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 27 mai, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Madame MATHERON Françoise, Maire.

Présents : ARNAUD S. ; BETTON JC. ; BRESSON C. ; CAU J. ; DUMENIL D. ; MAURY C. ; PAIS E. ; PEYRIERE L. ; SIMAO F ;

Secrétaire de séance : COUMANS MF

Excusée mais représentée : VAUDOIS E.

Le conseil municipal s'est réuni à 19h.

Ordre du jour :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du compte-rendu du conseil du 08/04/19
3. CCGPSL : recomposition de l'organe délibérant
4. Organisation du temps périscolaire : restauration scolaire/Francas
5. Renouvellement extension horaire bibliothèque – DGD biblio
6. Ressources Humaines : tableau des effectifs
7. Dossier restauration statue vierge à l'enfant
8. Subvention association solidaire Fontanès
9. Choix du film proposé par la CCGPSL
10. Travaux
11. Gestion foncière
12. Question diverse

1. Approbation de l'ordre du jour

Madame la Maire présente l'ordre du jour ci-dessus,

Vote contre : 0

Abstention : 0

2. Approbation compte-rendu du conseil du 8 avril 2019

Vote contre : 0

Abstention : 0

3. CCGPSL : recomposition de l'organe délibérant

La circulaire préfectorale du 27 février dernier rappelle le VII de l'article L 5211-6-1 du CGCGT qui stipule que les communes doivent délibérer au plus tard le 31 août 2019 sur la recomposition du conseil de communauté (répartition de droit commun ou accord local).

Concernant la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup, une consultation auprès des 36 communes du territoire a été lancée et les 36 maires seront amenés à se positionner définitivement lors d'un prochain conseil des maires.

Les communes doivent **avant le 31 août 2019**, délibérer afin d'arrêter leur choix.

Madame la maire propose au conseil de choisir l'accord local 1 qui permet une meilleure représentativité des communes par nombre d'habitants.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de choisir l'accord local 1.

4. Organisation du temps périscolaire : restauration scolaire/Francas

- Restauration scolaire : La commune se positionnera définitivement sur le choix du prestataire retenu lors du conseil municipal de juin. Le contrat avec le prestataire actuel a dès à présent été dénoncé pour laisser ce choix ouvert.
- Francas : une réunion d'information à destination des parents d'élèves est prévue le mardi 11 juin à 19h pour présenter l'association et le fonctionnement des temps périscolaires à partir de la rentrée 2019.

5. Renouvellement extension horaire bibliothèque – DGD biblio

Il est proposé au conseil de demander le renouvellement de l'aide perçue pour l'emploi à temps partiel de l'agent affecté à la médiathèque dans le cadre de l'aide à l'extension des horaires d'ouverture pour une durée de quatre ans. Si le dossier de la commune était retenu et l'aide attribuée pour quatre ans, il resterait possible à une future équipe qui ne souhaiterait pas reconduire cet emploi de renoncer à cette subvention qui couvre 80 % des frais engendrés par l'extension des horaires de la médiathèque (salaire et frais d'électricité).

Vote contre : 0

Abstention : 0

6. Ressources Humaines : tableau des effectifs

Madame la Maire présente au conseil la nécessité :

- de créer un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet, 30 heures hebdomadaires, en raison de la nécessité de service, au poste d'agent polyvalent,
- de créer deux emplois d'adjoint administratif territorial principal 1^{ère} classe à temps complet, 35 heures hebdomadaires, en raison des avancements de grade,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

CADRES OU EMPLOIS	Ech	CAT	EFFECTIF	Emploi Permanent / Non Permanent	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Rédacteur	B1	B	1	Non permanent	1 poste à 8h
Adjoint Administratif Territorial principal de 2 ^e classe	C2	C	2	Permanent	2 postes à 35 heures
Adjoint Administratif Territorial principal 1 ^{ère} classe	C3	C	2	Permanent	2 postes à 35 heures - non pourvu
Total			5		
FILIERE TECHNIQUE					
Adjoint Technique Territorial	C1	C	3	Permanent	3 postes à 35h
			1	Permanent	1 poste à 30h
Adjoint Technique Territorial Principal 2 ^e classe	C2	C	1	Permanent	1 poste à 35h
Contrat durée déterminée			2	Non permanent	1 poste à 35h et 1 poste à 12h
Total			7		
TOTAL			12		

Madame La Maire demande au Conseil municipal d'accepter :

- la création, à compter du 27 mai 2019 de deux emplois d'adjoint administratif territorial principal 1ère classe à raison de 35 heures hebdomadaires ;
- la création, à compter du 1er septembre 2019 d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet, à raison de 30 heures hebdomadaires ;
- la suppression, à compter du 31 août 2019 d'un emploi d'adjoint territorial d'animation à temps non complet, à raison de 30 heures hebdomadaires
- l'adoption du tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 27 mai 2019,

Madame La Maire précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au BP 2019.

Vote contre : 0

Abstention : 0

7. Dossier restauration statue vierge à l'enfant

Chaque année depuis plus de dix ans, le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), organise en partenariat avec l'AMF, un concours pour la conservation et la restauration de biens culturels en bois appartenant à des communes françaises.

L'objet du concours est d'aider les communes à sauvegarder leur patrimoine culturel en leur ouvrant la possibilité d'être candidates à la conservation et la restauration de leurs biens culturels.

Les prix attribués par le Jury lors du concours consistent dans le financement des opérations de conservation et de restauration des biens présentés par les lauréats. Les travaux, qui seront réalisés par ARC-Nucléart, ainsi que les frais de transport liés aux opérations de conservation et de restauration des objets récompensés, seront financés par le mécénat du CEA.

Un scénario bien établi préside aux opérations :

- Dans la commune, préparation et conditionnement de l'objet pour le déplacement.
- Prise en charge et transport jusqu'à Grenoble.
- Désinsectisation par irradiation sous rayonnement gamma -la plupart du temps-, ou par anoxie pour les pièces contenant du verre.
- Constat d'état détaillé par un restaurateur et propositions d'intervention soumises à la commune propriétaire et, le cas échéant, au conservateur des monuments historiques, ainsi que pour avis technique au conservateur des Antiquités et Objets d'Art du département concerné.
- Selon l'état de l'œuvre, et toujours en concertation avec les responsables de l'objet, diverses opérations peuvent être menées : étude technique et de polychromie, puis travaux de conservation-restauration :
- A la fin des opérations, l'œuvre est restituée à la commune.

La commune qui bénéficie du concours de ce mécénat a l'obligation d'organiser une cérémonie de présentation de l'œuvre restaurée. Cette manifestation permet à l'équipe d'ARC-Nucléart d'expliquer, au cours d'une conférence, les travaux mis en œuvre pour sauvegarder l'objet, et de présenter au public l'action du CEA en faveur du patrimoine culturel français. Elle apposera, non loin de l'œuvre, un calicot qui lui sera remis et qui résume les principales opérations de conservation-restauration dont aura bénéficié l'œuvre lauréate.

Madame la maire propose au conseil de présenter à ce concours la sculpture de la vierge à l'enfant en bois doré à feuille qui date du 18ème siècle et qui rentre parfaitement dans les catégories d'objets patrimoniaux susceptibles d'être restaurés dans le cadre de ce concours.

Vote contre : 0

Abstention : 0

8. Subvention association solidaire Fontanès

L'association « solidarité des sources du Lez » assure des missions de solidarité dont profitent chaque année quelques administrés de Saint Bauzille en situation de précarité. Il s'agit essentiellement d'aide alimentaire en partenariat avec la Banque Alimentaire mais aussi d'aide sur un plan humain.

Madame la Maire propose d'allouer à cette association une subvention de 200 euros pour soutenir ces actions de solidarité.

Le Conseil décide à l'unanimité d'allouer 200€ à l'association « solidarité des sources du Lez ».

9. Choix du film proposé par la CCGPSL

La CCGPSL organise sur Saint Bauzille la projection d'un film en plein air le 23 juillet. Il est demandé à la commune de se prononcer sur le choix du film avant le 03 juin. Une liste des films proposés a été communiquée aux conseillers municipaux et Madame la maire demande au conseil de se prononcer sur ce choix.

Les films proposés sont :

- Spider-Man Far From Home (disponible qu'à partir du 3 Juillet) sortie nationale
- Rocketman,
- Aladin,
- Venise n'est pas en Italie,
- Le Parc des Merveilles,
- Mon Inconnue,
- Chamboultout,
- Nous finirons ensemble,
- Green Book, Dumbo,
- Les crevettes Pailletées,
- Bohemian Rhapsody,
- Douleur et Gloire (disponible qu'à partir du 10 juillet)
- ~~Toy Story 4 (disponible qu'à partir du 7 août)~~
- ~~Ibiza, (disponible qu'à partir du 21 août)~~
- ~~Beaux Parents, (disponible qu'à partir du 21 août)~~

Il nous est demandé d'essayer de ne pas choisir le même film d'une commune voisine

CINEMA 2019		DATE RETENUE	FILMRETENU
TEYRAN		06-juil	Chamboulout
LAURET		24-août	SPIDER MAN
ST BAUZILLE DE MONTMEL		23-juil	
GUZARGUES		05-juil	SPIDER MAN
VALFLAUNES		19-juil	BOHEMIAN RAPSDODY
LE CAUSSE DE LA SELLE :		01-juil	
FONTANES		21-juil	
ST HILAIRE DE BEAUVOIR	séance en non commercial	25-août	en cours avec CINEPLAN
ST JEAN DU BUEGES		06-août	
VIOLS LE FORT		24-juil	
LE TRIADOU		01-août	

Après en avoir délibéré, le conseil décide de choisir le film Aladin.

10. Travaux

Le chemin de Gabarelle est ouvert aux piétons pour se rendre au stade.

11. Gestion foncière

- a) Demande de rétrocession bande de terrain : un particulier souhaite rétrocéder à la commune une parcelle jouxtant une voirie communale. Madame la Maire demande au conseil d'accepter cette rétrocession pour 1 euro symbolique. Elle précise que la commune prendra en charge les frais de l'acte notarial.

Le Conseil accepte à l'unanimité la rétrocession de la parcelle pour 1€ (un euro) symbolique.

- b) Demande d'acquisition foncière : Un particulier demande à la commune d'acquérir l'une de ses parcelles qui est en grande partie occupée depuis plus de trente ans par un chemin d'accès ouvert au public.
Cette parcelle d'une superficie de 3093m² est classée en catégorie « Lande ».

Compte tenu de la classification de cette parcelle en zone N et des estimations des domaines sur des parcelles de même nature, madame la Maire propose au conseil de soumettre au propriétaire une offre financière qui ne saurait excéder 1€/m², soit 3093€.

Le Conseil propose de soumettre à ce particulier une offre financière de 3093€, soit 1€/m².

Abstention : 1

- c) Convention epf /commune : L'EPF d'Occitanie est un établissement public qui peut acheter des terrains, bâtis ou non bâtis, en vue de la réalisation d'un projet d'aménagement dès lors que ce dernier est porté par une collectivité et qu'une convention foncière a été signée avec elle. Tout bien acquis est cédé à la collectivité ou à son aménageur au plus tard au terme fixé par la convention dans le cas de son intervention foncière.

L'EPF d'Occitanie peut aussi réaliser des études et aider la collectivité à la mise en place d'outils fonciers, par exemple zone d'aménagement différé; il peut aussi exercer les droits de préemption et de priorité par délégation et conduire des acquisitions par voie d'expropriation dès lors qu'il est bénéficiaire de la déclaration d'utilité publique (DUP). Madame la Maire souhaite que la commune signe une convention avec l'EPF et invitera avec l'adjointe à l'urbanisme l'ensemble des élus du conseil municipal à participer à une réunion sur ce sujet le mercredi 13 juin à 19h.

d) Hérault Ingénierie : projet d'acquisition parcelle sur le Puech des Mourgues. Une somme de 5000€ avait été prévue au budget pour cette assistance, or le devis ne s'élève qu'à 2764.00€ TTC.

12. Questions diverses :

a. Téléphonie

Projet G retardé pour des questions techniques. Une autre solution est actuellement à l'étude pour relier pylône à la fibre.

b. Agenda

Le prochain conseil municipal devrait avoir lieu le lundi 24 juin à 19h.
Feux de la St Jean 21h30.

c. Date de réunion Association

Jeudi 20 juin 2019 à 19h au chai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 10 .